CONDITIONS

DIX PIASTRES PAR AN—payable de mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le Carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des Abonnements à l'année, pour publier tous les jours, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'un abonné quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être franchies ; sinon le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BORDEAUX.

La barque **BALLOCHAN**, fine voilière, capitaine Dufour, partira pour le dit port, vers le 25 du 28 courant. Pour passage seulement, s'adresser à HAGAN, NIVEN & Co.
(29 nov—8)

POUR MARSEILLE—(passage seulement.)

Le fin voilier, brick **JOHN A. ROBB**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bennett, partira dimanche prochain, 24 du courant, et peut recevoir 4 passagers. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 71, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
19 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le pilot boat **BLOOMING YOUTH**, fin sailer, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE & DUREL,
16 nov-6 au Bassin.

POUR LIVERPOOL.

Le nav. **ST.-PAUL**, capitaine Woodbery, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
16 nov LINCOLN & GREEN.

POUR GREENOCK.

Le navire fin voilier **GERARD**, capitaine Rich, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO,
5 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

Le magnifique voilier **LEONARD**, doublée et chevillée en cuivre, construit comme bateau de pilote, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 ans, prêt à mettre en mer; s'adresser à bord en face HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale, No. 117

POUR [illegible] CO.

[illegible] voilier paquebot **CREOLE**, doublé et chevillé en cuivre, [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord à bord vis-à-vis le [illegible] BROWN & CO,
rue Royale, No. 117

POUR [illegible] ST. YAGO DE CUBE.

[illegible] **ANN**, capitaine Mattison, doublée en cuivre, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant d'excellentes emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face des magasins bleus, ou à HARRISON BROWN & CO,
7 nov rue Royale, No. 117

A VENDRE.

La belle goélette **PHOENIX**, de forme élégante et très fin construit exprès pour le commerce de la Baie et du Rio-Grande, tirant peu d'eau et très spacieux. Il convient parfaitement pour le commerce de la Baie et du Rio-Grande. S'adresser pour plus de renseignements à THOMSON & GRANT,
5 nov Ligne de la Levée, No. 41

POUR LIVERPOOL.

Le navire **HAMILTON**, capit. Balls, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à F. PERRET & CO,
rue Toulouse, No. 59

POUR RIO-GRANDE.

Le navire **PICO**, capit. Williams, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. BARON,
30 oct rue de l'Hôpital.

POUR RIO-GRANDE.—*Entrepôt et transit.*

La goélette **P[illegible]**, capit. Dupeire, ayant une partie de son chargement, prêt à partir. Pour balance de fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible]ON, rue de l'Hôpital.
28 oct

POUR [illegible]

La barque (A. L[illegible]) **[illegible]QUIN**, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible]OOTH & CO.
28 oct

ETAT DE LOUISIANE, Paroisse St. Charles.

Premier Succession de Eulalie Diesdier, veuve de Jean Baptiste Belsom.—Jeudi, le 10 décembre 1833, à 10 heures de l'après-midi, il sera procédé à la vente du mobilier assigné, sur [illegible] Paroisse St. Charles, dépendant la susdite succession, [illegible] appartenant à la susdite succession, savoir :

1°. Quelques MEUBLES, [illegible] instruments aratoires, chevaux, bœufs de trait et [illegible] quelques lots de riz et divers autres articles.

2° ANDRE, mulâtre esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et charretier; Alain, âgé de 22 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, [illegible] de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif, [illegible] nie); Uranie, négresse de 17 ans, domestique; Delphine, négresse de 26 ans, avec ses deux enfans Rosémond, âgé de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une HABITATION située en la paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant 40 arpents de face environ de face au fleuve, sur 65 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur ladite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions : L'habitation payable en trois paiements égaux, mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves, aux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836; les meubles en un seul terme, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.
J. L. LABRANCHE,
6 nov—20 juge-arbitre.

Mme. Voilquin, MODISTE.

Rue Royale, No. 146, entre les rues Orléans et Ste. Anne.

Elève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux théâtres de Paris, Mme. Voilquin a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli choix de Chapeaux demi-toilette, de capotes et de chapeaux mûrs, &c. qu'elle livrera au plus juste prix. Les soins qu'elle a fait prendre à Paris, pour l'assemblage de ses marchandises, leur ont conservé une fraîcheur dont les dames pourront se convaincre, en examinant les objets qu'elle a l'honneur de leur offrir. 12 nov

A VENDRE—500 cordes bois de chauffage, livrables 150 cordes à l'habitation de M. Cazlar, à 3 milles de l'autre bord du fleuve, et 250 do. à 5 milles au-dessous de la ville et de ce bord et.
19 nov CHS. HATREL, rue de Chartres, No. 123

LES soussignés ont reçu par le navire Napier, un assortiment de Draps de toutes couleurs; ainsi que Draps, Vigoutines et Castorines imperméables; Soiries, Velours et patrons de gilets d'Etoffes les plus à la mode; Mantelets pour hommes et Dames, Redingottes de Vigontine, et Gilets de dessous confectionnés, Cravates à la mode et d'autres objets du dernier goût.
14 nov—15 BARBARIN & HILL.

LOS abajos firmados han recibido por la fragata Napier, procedente del Havre-de-Gracia, un gran surtido de Paños de todos colores, como paños, vigontines y castorines impermeables; Generosilla pada, y de terciopelo; Telas para chalecos de las últimas modas; Redingotes de vigontine; Capas para hombres y mujeres; Corbatas y otros articulos de moda. BARBARIN Y HILL,
14-de nov-15 cerca de la Bolsa.

E. LEGGASTER & CO.

MARCHANDS-TAILLEURS, rue de Chartres, No. 134, viennent de recevoir par la *New-Orleans*, du Havre, et par d'autres arrivages, un assortiment de Draps, Casimire et autres Etoffes de Mode, ainsi que Manteaux de bon genre pour les dames, et les articles les plus estimés, comme suit :

DRAPS, *noir et bleu, flanelle d'enfer, grenat, vert dragon, vert de cour, vert olive, pelouse, feuille-de-chêne, brûlure d'air, hêtre foncé, cappé de mûre, cramoisie.*

CASIMIRS *fumée d'Espagne, gris poivre.*

Mélange de Mode, *Maringe bleu, gris perlé, aventurine, fumée de Paris, terre Morte, vogtre de biche, blanc, jaune, écarlate, gris Maringo, emir mode, amazilly violette, gris anglais, ottelé, rayé, bleu et noir superfin.*

Redingotes de Vigontines, de castorine de drap imperméable.—Le tout fait dans le dernier goût, et les marchandises ci-dessus, choisies dans les meilleures fabriques de France, étant pour ce pays, ils osent espérer mériter la bienveillance du public en redoublant de zèle à servir aux qui voudront bien les honorer de leurs pratiques. 30 oct.

500 BARILS de farine; 150 do. whiskey; 15 do genièvre; 100 caisses de beurre frais; 10 barils de choucroute; 20 demi-barils do. reçues et en vente chez G. GRAIN,
8 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 7

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régistre des Testaments—Mardi, 10 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jeanne Desalles, décédée, épouse de Pierre Dulcide Barran, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES.

1°. Adéline, négresse créole, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse, cuisinière et repasseuse, maladive. 2°. Eliza, négresse créole âgée de 25 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne au vol. 3°. Suzanne, négresse créole âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. 4°. Geneviève négresse créole âgée de 45 ans, marchande. 5°. Joseph gris créole âgé de 29 ans environ, charretier et manœuvre de maçon, adonné à la boisson.

BIENS FONDS.

1° Une Terre ou Habitation, sise en cette paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve à environ 4 lieues au-dessous de cette ville, ayant 4 arpents, 5 toises et 2 pieds de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, formant de 4 degrés 25 minutes, borné par en haut par l'habitation de M. Duvergé et Celeste Villeré et par en bas par celle de Jacques Villeré fils, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringter, arpenteur général, et annexé à un acte de vente en date du 8 décembre 1829 au rapport de T. Seghers, not. public.

2°. Un lot de terre situé sur le chemin du Bayou, au faubourg St-Jean, à gauche en sortant de la ville, distant de cette ville, d'une demie lieue ou environ, formant l'ilet désigné sous le numéro 9, sur le plan du dit faubourg, dressé le premier juin 1820, par Lafon, et déposé pour recours, en l'étude de Pierre Pédesclaux, ayant le dit lot de terre deux cent soixante dix pieds de face à la rue St-Jean, trois cent trente quatre pieds à la septième rue, deux cent soixante pieds à la rue des Chênes-Verts et trois cent soixante pieds à la Grande-Rue, ensemble une maison en bois à étage couvert en bardeaux, cuisine en bois, et autres dépendances, le tout ayant besoin de réparation.

Conditions de la Vente: Les esclaves, payables un quart comptant, et les autres quarts à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement; et les biens fonds, payables un dixième comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, à dater du jour de la vente, en billets endossés satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour
W. F. C. DUPLESSIS, Régister.

☞ Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

N. B. La maison située au faubourg St. Jean, chemin du dit Bayou, vaste et commode, n'a besoin d'autres réparations que de la peinturer et refaire les plafonds dans certains endroits. Elle vient d'être réparée, couverte et claire-voyé neuf, &c. C'est un bien très agréable, muni de beaucoup d'arbres, tels que, chênes, tacalpas, cèdres, Pillas, orangers, &c. Les amateurs devraient la visiter avant la vente.

La terre d'en bas, située entre deux sucreries, est très belle et vierge, à l'abri des crevasses. Elle ne peut qu'augmenter de valeur, propres à n'importe quel établissement, tels qu'une manufacture, moulin à planches, dépôt d'animaux, jardinage; et abondante en pataurages, cultivable à une grande profondeur, voir sur les lieux. Pour plus amples instructions s'avant la vente. 18 nov—8,8pe

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Register des Testamento—Mercredi, 11 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de Pierre Hurtubise et Jean Pierre Hurtubise, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un **TERRAIN**, situé à l'encoignure des rues de la Levée et St. Philippe, mesurant environ 59 pieds 8 pouces de face à la rue de la Levée, sur environ 100 pieds de profondeur, et face à la rue St. Philippe; ensemble, la grande maison à deux étages, et améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre **TERRAIN**, attenant à celui ci-dessus décrit, mesurant environ 40 pieds de face à la rue St. Philippe, sur environ 60 pieds de profondeur; ensemble la bâtisse en briques, et à étage, divisée en deux logements, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente :—Un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS. register.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Un plan de la propriété, sur lequel la vente doit se faire, peut être vu à la Bourse de Hewlett, et le jour de la vente.
9 novembre—12

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Sereno, la propriété ci-après décrite, savoir :

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.

5° Pimarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente : Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W. F. C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments—Mercredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue Champs Elysées, entre les rues de la Levée et Victoire, les effets mobiliers dépendant de la succession de feue Catherine Gray et consistant en bois de lits, 1 sofa, tables, chaises, glaces, bureaux, lavabos, couvertures de laine, matelas, 2 selles de dames, chenets, vaisselles, verrerie, &c.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de cour,
25 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Veuve Elizabeth Clark, les esclaves suivants, savoir :

JUDY, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et domestique de maison, depuis 16 ou 20 ans dans la famille.

Al[illegible] d'environ 22 ans, blanchisseuse, repasseuse et [illegible] maison, acclimatée.

Co[illegible] et 12 mois de crédit, en billets [illegible] portant hypothèque spéciale.

N. B [illegible] W F C DUPLESSIS, rég.
[illegible] seront passés chez Wm. Boswell, [illegible] aux frais des acquéreurs. 31 oct

PA[illegible]ANS.—*Cour des Preuves—des Testamens.*—Mardi 3 Décembre 18[illegible] en vente à la Bourse, pour compte de [illegible] Jean Baptiste Lambert, la propriété [illegible] un terrain situé au faubourg Ma[illegible] entre les rues Marigny et Mandeville [illegible] No. 131 au plan du faubourg, et [illegible] (au pied française) cinquante pieds moins quelques pouces de face à ladite rue Casseuvo, sur cent vingt pieds moins quelques pouces de profondeur, ensemble les bâtisses y construites.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Lundi, 9 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Frederick Enders, une négresse nommée MILLY, âgée d'environ 14 ans.

Conditions de la vente : 6 et 9 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de H Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

Succession de Ramon Otero.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes qui peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par dame Josephine Macias, veuve du susnommé feu Ramon Otero, ne serait point approuvé et homologué; les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et la dite exécutrice testamentaire déchargée de son fonctionnel, et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
22 nov W C F DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testamens—Samedi, 30 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Murdock, 130 Actions de la compagnie du Canal et de la Banque.

Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la cour,
16 nov W F C DUPLESSIS, rég

JN. B. DUCOURNEAU ayant transporter son établissement sur No. 10, de la rue St. Louis, entre Chartres et Levée, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt maintenant à recevoir tous ouvrages concernant son état d'armurier, et ne croit pas avoir besoin d'annoncer qu'il les confectionnera avec le plus grand soin et la plus célérité possibles, en raison de l'avantage qu'il a d'être déjà honorablement connu sous ces deux rapports.

On trouvera à son magasin un choix d'armes garanties, tels que fusils à pierre, à un et deux coups et fusils à percussion également à un et un deux coups, et en général tous ce qui concerne l'armement du chasseur.
23 nov—3

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Barker, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain, désigné sous le No. 85, de l'Ilet No. 7, mesurant 60 pieds de face à la rue du Bassin, et traversant l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a également 60 pieds de face.

Plus: La moitié d'un autre terrain dans le même ilet, désigné sous le No. 86; lequel demi-terrain attenant au terrain ci-dessus décrit, mesure 30 pieds de face à la rue du Bassin et traverse l'ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a pareillement 30 pieds de face; ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : L'acquéreur devra s'obliger à payer quatre billets souscrits par le défunt Pordre de, et endossés par John M. Bach, tous datés le 1er. mars 1833, et payables comme suit : deux des dits billets à un an de leur date, savoir : Un billet de $3150 et l'autre de $1875; et les deux autres billets d'égale valeur payables à 2 ans de leur date : pour sureté du paiement desquels quatre billets la propriété ci-dessus décrite est spécialement hypothéquée; et le reste du prix de l'adjudication payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W. F C DUPLESSIS, rég
N. B. L'acte de vente sera passé chez B. W. Miller, aux frais de l'acquéreur. 24 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi-terrain, situé au faubourg Annonciation, formant la moitié supérieure du terrain désigné par le No. 6, dans l'ilet 93, conformément au plan du dit faubourg, dressé par Lafon et déposé en l'étude de L. B. Caire, notaire; le dit lot ou demi-terrain ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur, attenant d'un côté à une propriété appartenant au défunt, et dans la partie inférieure au reste du dit No. 6, ensemble la maison qui est commencée sur le dit demi-terrain et que le dit défunt y faisait bâtir.

Conditions de la vente : $500 payables comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 18 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Jeanne Charlotte Dacimetière, veuve François Mazerat, décédée épouse de B. A. Lusto, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir :

ESCLAVES

Julie, négresse, âgée d'environ 18 ans, et Robert âgé d'environ 10 ans.

BIENS FONDS.

Un terrain situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St-Antoine, entre les rues Montes et Bons-Enfans, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, désigné sous le numéro 364, de l'ilet 42, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

La moitié indivise, de trois terrains situés au même faubourg, dans l'ilet No. 34, entre les rues Girod et St-Jean-Baptiste, St-Antoine et Bagatelle, l'un No. 292, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 120 pieds de profondeur, les deux autres Nos. 333 et 334, 60 pieds chacun, à la rue St-Antoine sur 120 pieds de profondeur, le No. 333 formant encoignure.

Conditions de la vente—Comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de L. H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 3 décembre 1833, à midi, à la Bourse, j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Fields Kennedy, l'esclave suivant, savoir : Un griffe nommé Robert, âgé d'environ 34 ans.

Conditions de la vente :—12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. W. Miller, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 2 décembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Lot de Terre situé au faubourg Ste. Marie, rue Hevia, entre les rues Carondelet et Berosne, mesurant 26 pieds de face à la dite rue Hevia, sur 110 pieds de profondeur, (plus ou moins) ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, un tiers à 1 an, et un tiers à 2 ans de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez C Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 31 oct

AVIS—Le sieur *Jean Antoine Maugin*, nouvellement arrivé de France; forgeron, mécanicien et serrurier, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville, ainsi que ceux de la campagne, qu'il vient d'ouvrir un atelier dans la rue d'Orléans, No. 96, encoignure Dauphine, où il se chargera de tous les ouvrages de sa partie. Il espère que son zèle soutenu et la solidité de son travail, mériter la *bienveillance de ceux qui l'honoreront de leur confiance.*
25 nov—g

AVIS.

P. CHIGE', vient de recevoir par le navire Napier, directement des 1ère. manufacture de Paris, un grand assortiment des guis de première qualité, pour chaussures de tout genres, et il ose espérer que par la confection et le zèle qu'il a mis jusqu'à ce jour, mériter plus en plus le patronnage de ceux qui l'ont honoré de leur confiance.

Il annonce aussi qu'il a reçu un grand assortiment complet d'Eperons confectionnés dans le dernier genre de France. En outre Semelles en liège, pour bottes et souliers, et brosses à cirer, &c. 18 nov—6

Mme. FANNY PEYER,

RUE ROYALE, No. 160.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par l'Olympia un très grand assortiment de marchandises fraîches.

Elle espère qu'elle pourra satisfaire toutes les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Modes françaises très-riches en **CHAPEAUX** et en **BONNETS** et **SOIRIES** nouvelles pour chapeaux et pour robes.

Fleurs superfines.
Lingeries pour toilette du matin et pour parure.
Grand assortiment de chaussures.
Palatines et Boas en fourrure,
Rubans de Gros et de toutes espèces.
Mantelets et Cannesons en blonde.
Toutes espèces d'ornement et de nouveauté en première qualité. 6 nov

MARCHANDISES DE GOUT.

LES soussignés ont un magasin et offrent à vendre en gros et en détail à des prix modérés. Chapeaux de soie pour dames; coiffures do. et en percale; collettes en linon et tiull; Bonnets en blonde; robes application de blonde en tiull, do. en batiste, do. en crêpe, do. en tiull à volant; écharpes d'un nouveau genre; Cannesons, do. do., collettes assorties; manteletts et mantilles en tiull et blonde, chiffons, rubans et fleurs; garnitures de robes; Collin bon en velours; sacs assortis; ceintures de soie brodées; tabliers d'enfants; do. en soie pour femmes; fichu de mode et gabals thibets; do. hermani; mouchoirs batiste brodés; voiles en tiull brodés; bandes en batiste brodées; rélerines en batiste et en mousseline; bonnets brodés; fleurs artificielles; rubans en soie, do. de gaze; souliers français; satin noir et en couleur uni; do. façonné, gros de Naples uni et moiré; organdy satiné; schals damarquinés cravattes en taffetas et en satin noires et en couleur; linon broché; ombrelles françaises; parapluies; gants pour homme et pour femme; évantails; un assortiment de parfumerie; agrémens en pai le; une toilette en acajou, dessus en marbre; une do en acajou.
21 nov BORDERES FRERES.

SEL—500 sacs de gros sel de Liverpool, 10 au tonneau, reçu par la barque Robert Russell, et à vendre par
HARRISON, BROWN & Co,
19 nov rue Royale, No. 117

INDIENNES fonds foncés; do. claire, blanc et noire bleus et blancs do marine; 6-4 mousselines de batiste, assortis de couleur; mouchoirs Randans rouges de Tur; quie; do. do Mézutipatam; moleskins; Velvétines et étoffe noire et assorties; reçus par le navire Rachel de Liverpool, et ayant droit au drawback, en vente chez
HARRISON, BROWN & CO,
13 nov rue Royale, No. 117

SAUCISSONS de Lyon, de première qualité, chipolatas importés par Mons. Van Reeten & Co, Réalins vers de Malaga, &c., à vendre chez
J E LOREILHE,
13 nov encoignure de Bourbon et Dauphine

BOTTES, BRODEQUINS ET SOULIERS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment des marchandises ci-dessus. AYER & Co,
12 nov rue de la vieille-Levée, No. 40

A LOUER—La moitié en briques à deux étages, (ayant une grande cour,) située rue Tchoupitoulas, entre Julie et St. Joseph. Pour les conditions, s'adresser à TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 28 & 29

VENTES PAR LE MARSHAL.

Pitch & Bein vs. James Oglevy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente lundi, 2 décembre, à 4 heures, au bureau du marshal, rue Condé, vis-à-vis la rue Madison, une quantité de groceries, telles que: chandelles, vins, thée, sacs de riz, sucre de cafés, et divers autres articles.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 novembre B. BEAUREGARD, marshal.

John Thompson vs le bateau à vapeur Plough Boy, [illegible] Blair, et propriétaires; H Henderson, vs. le même, J Scanson vs. do. J Munito vs. do. J Gibson vs. do. J Kelley vs. do. J Kelly vs. do. J Farnum vs. do. J P Mington vs. do.

EN vertu de 9 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi, 23 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Blough Boy, ses agrès, appareux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
22 nov B. BEAUREGARD, marshal

O. Abbott vs. Capitaine Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires; R Lary vs. le même, C Spalter vs. do. J M Sawyer vs. do. Mme. Brown vs. do. E Johnston vs. do. H Graner vs. do. S Reed vs. do. W Robinson vs. do. M Willis vs. do. Th Hunter vs. do. Th Jamin vs. do. Willington vs. do.

EN vertu de 13 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 28 décembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, appareux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
20 nov B. BEAUREGARD, marshal

Gaston Brulé vs. M [illegible] Soinilioni

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernadez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, 4 actions de la loterie de Concordia de la Nouvelle-Orléans, Pesciera, Etats d'york, No. 2, $150 dont été payées depuis, pour satisfaire la demande ci-dessus.
19 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 255, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis
14 nov B. BEAUREGARD, marshal

Bouman Sidre Bersby.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernadez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 27 novembre, à heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
B. BEAUREGARD,
14 nov marshal.

John A Zander vs. Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 nov B. BEAUREGARD, marshal

Cohsand Hursey vs. Brousseau et [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 2 décembre, 3 heures, sur les lieux, encoignure des rues Philippi et Poydras, une certaine maison en bois, située à côté du Bayou, canal Gravier, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1 nov L. DAUNOY, marshal

John Moury vs. Capt. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thos. Stand vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Highlander, ses agrès, appareux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, marshal

Gaston Brulé vs. M [illegible] Soinilioni

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernadez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, 4 actions de la loterie de Concordia de la Nouvelle-Orléans, Pesciera, Etats d'york, No. 2, $150 dont été payées depuis, pour satisfaire la demande ci-dessus.
19 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 16 décembre, à midi, au café de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, 2 lots de terre No. 1 et 2, dans l'ilet No. 255, situés au nouveau Canal, faubourg Ste. Marie, les dits lots de terre mesurant chacun, 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, saisis à la poursuite de John Arrowsmith et T S Davis
14 nov B. BEAUREGARD, marshal

Bouman Sidre Bersby.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bernadez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 27 novembre, à heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
B. BEAUREGARD,
14 nov marshal.

John A Zander vs. Joseph W. Prince.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 13 décembre, à midi, au café de Hewlett, l'esclave nommé Jerry Briggs, saisi dans l'affaire ci-dessus.
12 nov B. BEAUREGARD, marshal

Cohsand Hursey vs. Brousseau et [illegible].

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 2 décembre, 3 heures, sur les lieux, encoignure des rues Philippi et Poydras, une certaine maison en bois, située à côté du Bayou, canal Gravier, saisie dans l'affaire ci-dessus.
1 nov L. DAUNOY, marshal

John Moury vs. Capt. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thos. Stand vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adress